

<b>Règlement Jeu Concours – Appli Mobile</b> Manpower France
---

### **ARTICLE 1 - Organisation**

Manpower France, Société par Actions Simplifiées au capital de 50 000 000 Euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 429 955 297, dont le siège social est situé au 13 Rue Ernest Renan, 92000 Nanterre (ci-après « la Société Organisatrice ») organise un jeu concours gratuit du 06/07/2016 au 17/07/2016 à l'occasion de l'évolution de son application mobile (ci-après « le Jeu »).

### **ARTICLE 2 – Participation**

2.1 Le Jeu est gratuit et ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse incluse), ci-après « le Participant ».

2.2 Sont exclus de toute participation au Jeu et du bénéfice des gains de lots associés, les personnes mineures, ainsi que l'ensemble des collaborateurs permanents de la Société Organisatrice, y compris leur famille et conjoints.

2.3 La participation est limitée à une seule fois et pour une seule personne (même nom, même prénom, même adresse). La participation est strictement nominative et le Participant ne peut en aucun cas s'inscrire sous plusieurs pseudos ou pour le compte d'autres participants.

2.4 La Société Organisatrice se réserve le droit de faire toutes les vérifications utiles en ce qui concerne l'identité, l'adresse ou l'âge des Participants, et le cas échéant, pourra exclure du Jeu tout Participant suspecté de fraude. Dans le cas où le Participant apporterait la preuve de leur comportement conforme au règlement, la Société Organisatrice pourra le réintégrer.

2.5 La Société Organisatrice se réserve le droit de ne pas prendre en compte toute participation non conforme au présent règlement ainsi que les participations dont les données seront incomplètes ou inexactes.

### **ARTICLE 3 – Modalités du Jeu**

3.1 Le Jeu est ouvert du 06/07/2016 au 17/07/2016 (dates et heures françaises faisant foi). La Société Organisatrice pourra à tout moment modifier les dates du Jeu.

3.2 Afin de participer au Jeu, chaque Participant doit disposer d'un compte Facebook et « aimer » (« liker ») la page Facebook de la Société Organisatrice :  
<http://www.facebook.com/manpower.france/>.

3.3 La Société Organisatrice publiera une question sur Facebook portant sur son application mobile. Pour jouer, chaque Participant donnera sa réponse et remplira un formulaire avec son nom, prénom, email, âge et adresse postale.

3.4 Les gagnants seront tirés au sort de manière aléatoire et seront contactés par email entre le 25 juillet et le 29 juillet 2016 afin de les informer du lot remporté. Les gagnants recevront le lot remporté par courrier postal.

3.5 Les gagnants communiqueront à la Société Organisatrice sur Facebook leur nom, prénom, email, âge et adresse postale.

3.6 Les Participants n'ayant remporté aucun lot mis en jeu ne seront pas contactés par la Société Organisatrice.

#### **ARTICLE 4 – Dotations**

4.1 Les lots à remporter sont trois (3) Smartphones Huawei P9 Lite et cinquante (50) batteries USB nomade.

4.2 Les gagnants gagneront l'un des lots suivants :

1. Un Smartphone Huawei P9 Lite d'une valeur de 299,90 €
2. Une batterie USB nomade d'une valeur de 7,60 €

4.3 Un seul lot sera attribué par gagnant (même nom, même prénom, même adresse).

4.4 Les lots remportés ne sont ni échangeables ni remboursables.

4.5 La Société Organisatrice pourra remplacer le lot annoncé au gagnant par un lot d'une valeur équivalente si des circonstances extérieures l'y contraignent.

4.6 Le lot offert ne pourra en aucun cas être échangé contre des espèces ou d'autres lots à la demande du gagnant.

4.7 Dans le cas où un gagnant ne se manifesterait pas dans les 7 jours suivant le message privé envoyé par la Société Organisatrice via Facebook, cette dernière se réserve le droit de réattribuer le lot à un autre Participant.

#### **ARTICLE 5 – Dépôt et accès au Règlement**

5.1 Le règlement du Jeu est conservé au sein de la Direction Juridique de la Société Organisatrice.

5.2 Le règlement peut être modifié à tout moment par la Société Organisatrice par le biais d'un avenant.

5.3 Le règlement est accessible sur la page suivante

<http://www.manpower.fr/sites/default/files/media/donnees-personnelles/pdf/reglement-jeu-concours-appli-mobile.pdf>

5.4 Le règlement est également adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite avant la date de clôture du Jeu à l'adresse suivante :

Manpower France  
Règlement – Jeu Appli Mobile  
13, Rue Ernest Renan  
92000  
Nanterre

5.5 Le timbre nécessaire à la demande de règlement sera remboursé sur simple demande conjointe sur la base du tarif « Timbre Vert » en vigueur.

5.6 Une seule demande par Participant (même nom, même prénom, même adresse) sera prise en compte.

5.7 Pour les demandes de remboursement, une seule demande par enveloppe sera admise. Les demandes de remboursement regroupées dans une seule enveloppe seront considérées comme nulles et ne seront pas prises en compte.

#### **ARTICLE 6 – Données à caractère personnel - Loi Informatique et Libertés**

6.1 Les informations relatives aux Participants recueillies par la Société Organisatrice dans le cadre du Jeu (nom, prénom, email, âge, adresse postale) sont nécessaires pour la prise en compte de leur participation, la détermination des gagnants, l'attribution et l'acheminement des lots. En conséquence, toute personne ne souhaitant pas communiquer les informations demandées ne pourra pas participer au Jeu.

6.2 Ces informations pourront être communiquées à tout tiers intervenant dans le cadre du Jeu, et notamment le tiers chargé de l'acheminement des lots aux gagnants.

6.3 Conformément à la réglementation en vigueur, et notamment à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 (modifiée), les Participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification, d'opposition et de suppression les concernant. Les Participants peuvent exercer leurs droits en s'adressant au Service Droit d'Accès CNIL de la Société Organisatrice en mentionnant en objet « Jeu Appli Mobile » et en accompagnant leur demande d'une copie d'une pièce d'identité :

- Soit par courrier postal :

Manpower France  
Service Droit d'Accès CNIL  
13, Rue Ernest Renan  
92000  
Nanterre

- Soit par mail : [droitdaces-cnil@manpower.fr](mailto:droitdaces-cnil@manpower.fr)

#### **ARTICLE 7 – Manifestations publi-promotionnelles**

7.1 Les gagnants autorisent par avance la Société Organisatrice à utiliser ses nom, prénom et image (hors photographie) à des fins publicitaires liées au Jeu, et ce sur tout support internes ou externes, notamment site internet ou sur les pages de la Société Organisatrice sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Viadéo, LinkedIn), sans que cette utilisation ne puisse conférer un droit, une rémunération ou un avantage autre que l'attribution du lot. En particulier, les gagnants acceptent que ses nom, prénom et image soient associés aux marques de la Société Organisatrice et des sociétés de son Groupe au sens de l'Article L233-3 du Code de Commerce.

7.2 La Société Organisatrice pourra, dans les mêmes conditions définies à l'alinéa précédent, utiliser les photographies des gagnants et de leur lot lorsque ces derniers ont souhaité la lui communiquer par message privé Facebook ou email suite à l'annonce de leur gain.

#### **ARTICLE 8 – Réclamations**

8.1 Toute réclamation devra se faire par écrit en indiquant le nom du Jeu, l'identité et l'adresse complète du Participant ainsi que la date et l'heure de sa participation dans un délai de 45 (quarante cinq) jours à compter de la clôture du Jeu (cachet de la poste faisant foi). Aucune réclamation ne sera acceptée après ce délai.

8.2 La réclamation ayant pour objet « Jeu Appli Mobile » devra être envoyée à l'adresse du siège de la Société Organisatrice visée à l'Article 1 du présent règlement.

### **ARTICLE 9 – Responsabilité**

9.1 La participation au Jeu implique de la part du Participant l'acceptation sans aucune réserve du présent règlement.

9.2 Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités de l'opération ainsi que sur la liste des gagnants.

9.3 Tous litiges et questions relatifs à l'application du présent règlement seront tranchés souverainement par la Société Organisatrice.

9.4 La Société Organisatrice ne pourra être l'objet d'une quelconque réclamation visant à engager sa responsabilité dans le cadre du Jeu.

9.5 La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation par les Participants des caractéristiques et des limites de l'Internet et des réseaux, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratages, et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucun cas être tenue responsable pour les motifs précités.

9.6 La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement des réseaux ou systèmes.

Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

9.7 La Société Organisatrice ne pourra également être tenue responsable dans le cas où le Participant ne parvient pas à accéder ou à participer au Jeu, à transmettre sa réponse, à recevoir des informations, ou si les informations relatives aux Participants sont impossibles à traiter ou lui parviennent tardivement pour quelque raison que ce soit.

9.8 Tout contenu soumis est sujet à modération. La société organisatrice s'autorise de manière totalement discrétionnaire à accepter, refuser ou supprimer n'importe quel contenu y compris ceux déjà téléchargés sans avoir à se justifier.

9.9 Il est précisé que le Jeu n'est ni associé, ni géré ni sponsorisé par Facebook. Il est entendu que Facebook n'est en aucun cas responsable pour tout litige survenu dans le cadre du Jeu, ce que les Participants reconnaissent expressément.

De même, le Jeu n'est ni associé, ni géré, ni sponsorisé par Huawei. Il est entendu que Huawei n'est en aucun responsable pour tout litige survenu dans le cadre du Jeu, ce que les Participants reconnaissent expressément.

#### **ARTICLE 10 – Propriété intellectuelle**

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le Jeu sont strictement interdites. Les marques citées, et notamment les marques du Groupe ManpowerGroup, de Huawei et de Facebook, sont des marques déposées de leur propriétaire respectif.

#### **ARTICLE 11 – Droit applicable & attribution de compétence**

11.1 Le présent règlement est soumis au droit français. Les Participants sont donc soumis à la réglementation française applicable aux jeux, tirages au sort et concours.

11.2 Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents de Paris.